

Affaire n° 2023/04/02

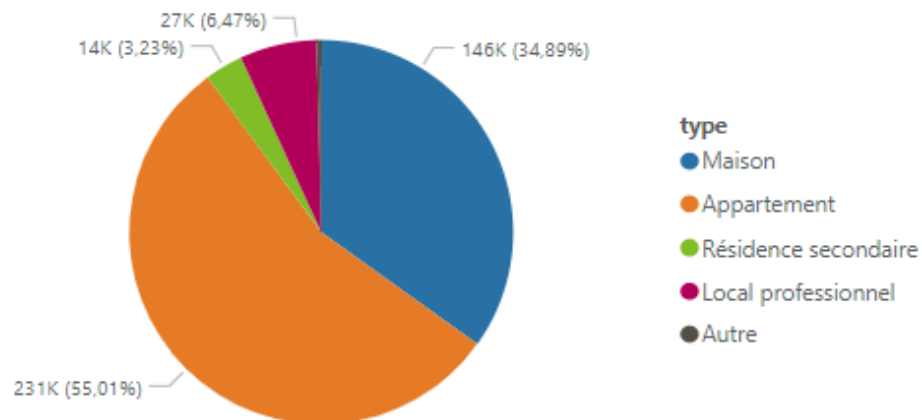
Orientations sur la structure tarifaire et le tarif de l'eau



Types de locaux et taille des ménages sur le territoire

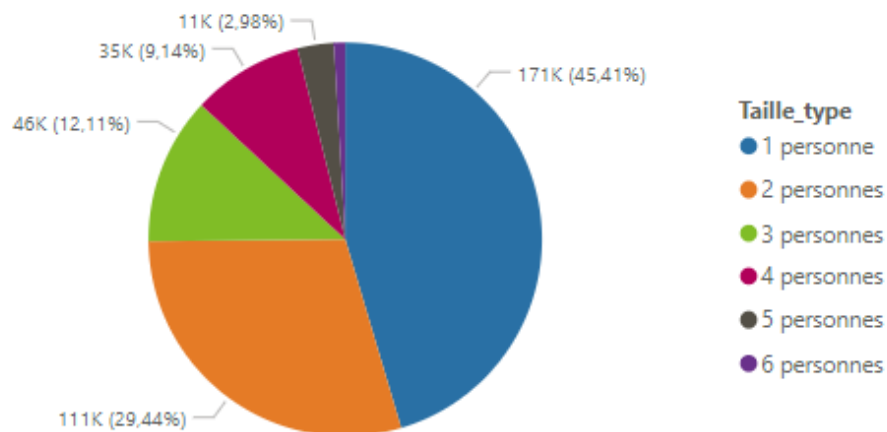
- 61% des ménages vivent en appartement
- Près de 50% des ménages sont des personnes seules

Nb de logements par type



type	Nb de logements
Maison	146 442
Appartement	230 879
Résidence secondaire	13 567
Local professionnel	27 160
Autre	1 637
Total	419 685

Nb de logements par Taille_type



Taille_type	Nb de logements
1 personne	171 335
2 personnes	111 069
3 personnes	45 687
4 personnes	34 501
5 personnes	11 229
6 personnes	3 499
Total	377 320

Près de 41% des ménages ne perçoivent pas de facture individuelle

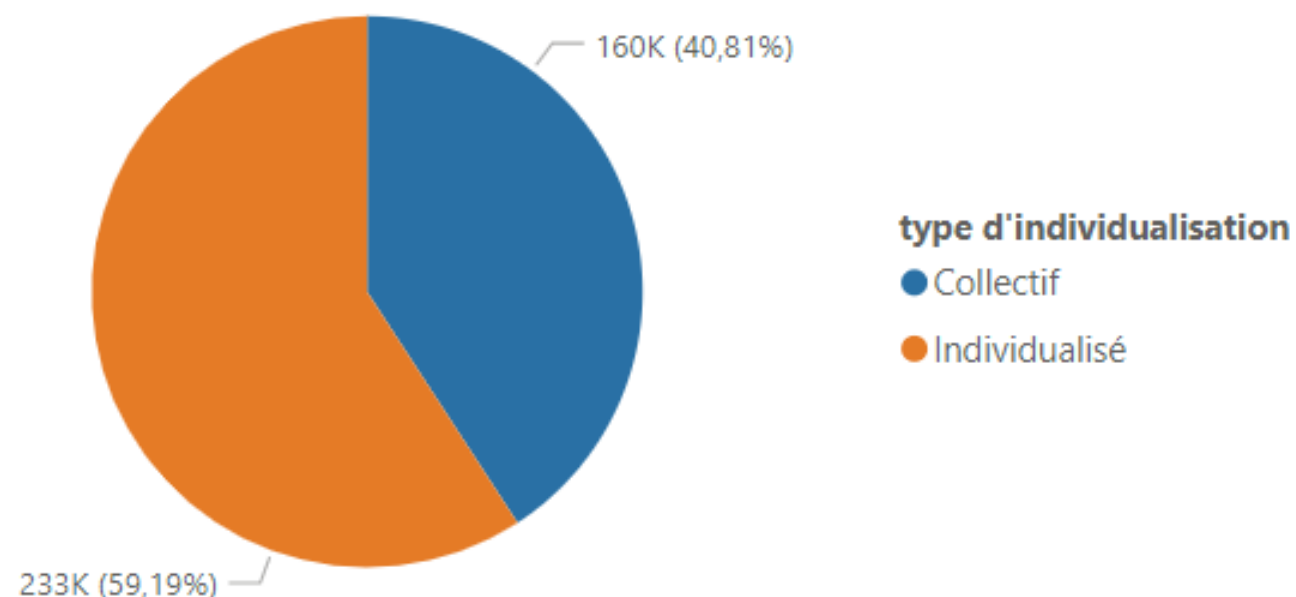


Il faut différencier :

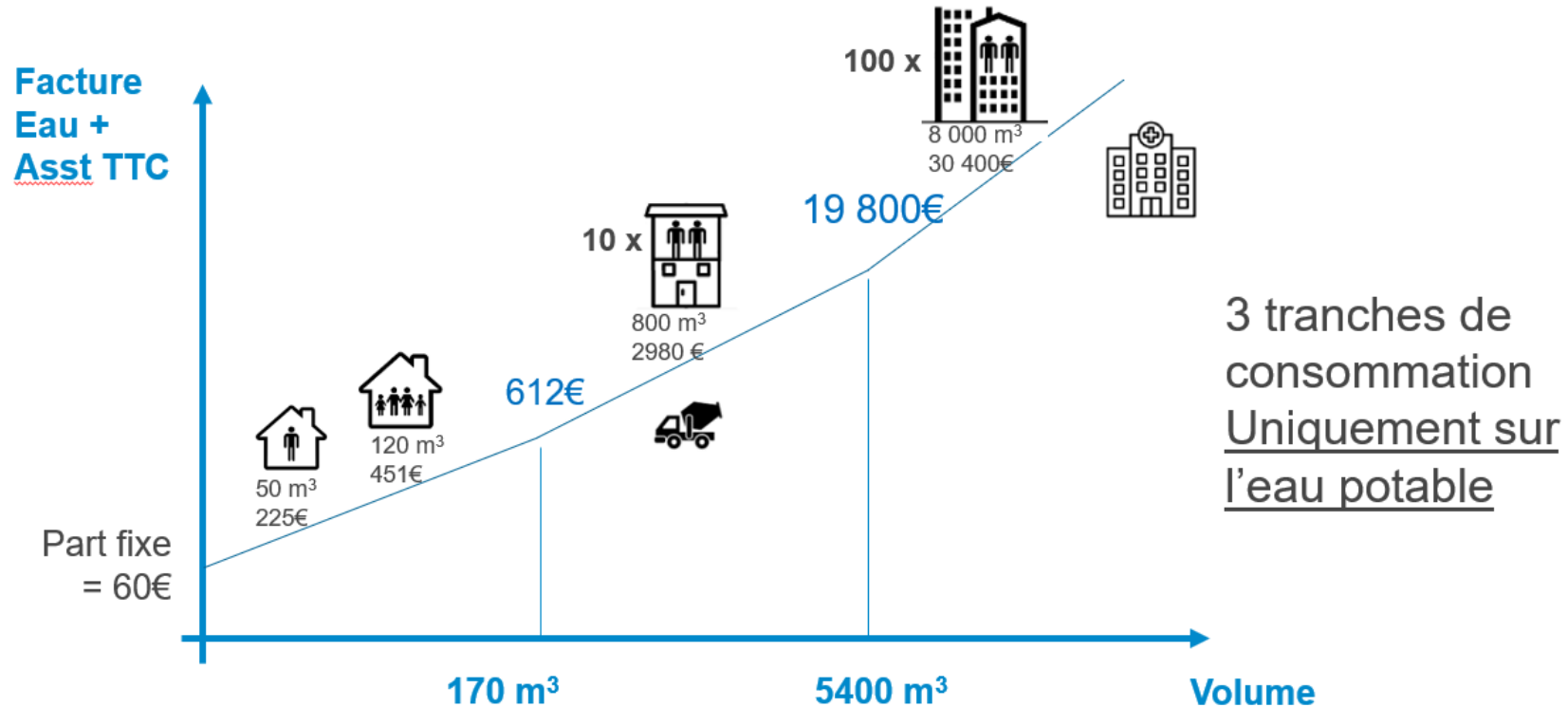
- **l'individualisation technique** : présence d'un compteur à l'entrée du logement,
- **l'individualisation « contractuelle »** : individualisation de contrat de fourniture d'eau : le compteur est relevé par le service de l'eau et facturé selon la grille tarifaire

Parfois il y a une forte individualisation technique mais pas de gestion directe par le service. Beaucoup de compteurs sont directement relevés par les bailleurs pour faire la répartition des charges.

Nb de logements par type d'individualisation



La tarification progressive n'atteint pas tous ses objectifs en l'état actuel



- On ne sait pas si il y a une famille de 4 personnes ou une personne seule derrière un compteur
- Un ménage de deux personnes peut être soumis à la tranche 1, 2 ou 3 selon si il habite en maison individuelle en petit collectif ou en grand collectif



La tarification progressive n'atteint pas ses objectifs en l'état actuel

- La mise en place d'un tarif unique avec baisse de la part fixe apparaît comme un dispositif plus juste
- Selon les différents scénarios travaillés, ses impacts sont plus ou moins significatifs pour les abonnés...
- ... mais sont atténués par la mise en place de la tarification sociale sur les familles les plus fragiles, en fonction de la composition du foyer et d'un volume raisonnable de consommation



Tarification sociale

- Soutenir les ménages précaires quand leur facture d'eau représente plus de 3% de leur ressource.
- Qui ne s'adosse pas à la facture réelle mais à un montant déterminé basé sur la composition du foyer et d'un volume raisonnable de consommation
- La composition du foyer est connue grâce à la CAF.
- Le plancher ressource déterminé est de 90% du RSA.

Taille ménage	Volumes garantis « raisonnable »
1	40 m ³
2	70 m ³
3	90 m ³
4	110 m ³
5	130 m ³

La vraie avancée résiderait dans l'automatisme de l'aide.



Les principes retenus pour proposer la réforme

- Au plan méthodologique : un raisonnement à chiffre d'affaires constant, qui intègre:
 - Une baisse de la part fixe (60,58€ pour un DN15 actuellement) pour tous les compteurs, compensée par la hausse de la part variable (T1 à 1,1783€/m³, T2 à 1,3353€/m³, T3 à 1,3616€/m³)
 - La suppression des abonnements pour les compteurs généraux à l'entrée des collectifs lorsqu'elle est possible
 - La baisse des frais d'accès au service (15€ au lieu de 50,64€).
- Une aide sociale minimum à partir de 10€, fondée sur une définition de la précarité en eau reposant sur un taux d'effort de 3% sur un revenu plancher de 90% du RSA